

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES ARMÉES

Arrêté du 2 mars 2022 fixant au titre de l'année 2022 le nombre de postes offerts aux concours internes pour le recrutement de secrétaires administratifs de classe normale des administrations de l'Etat au sein du ministère des armées

NOR : ARMH2204667A

Par arrêté de la ministre des armées en date du 2 mars 2022, le nombre de postes offerts aux concours internes pour le recrutement de secrétaires administratifs de classe normale des administrations de l'Etat au sein du ministère des armées, au titre de l'année 2022, dont l'ouverture a été autorisée par l'arrêté du 7 décembre 2021 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture et fixant les conditions d'organisation de concours internes pour le recrutement de secrétaires administratifs de classe normale des administrations de l'Etat au sein du ministère des armées, est fixé à 47.

Ces postes sont répartis par centre ministériel de gestion (CMG) comme suit :

- CMG de Bordeaux : 6 postes ;
- CMG de Metz : 6 postes ;
- CMG de Rennes : 4 postes ;
- CMG de Saint-Germain-en-Laye : 31 postes.